

### **ASSOCIATION OBSERVATOIRE PHAROS**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

### **ANDRE & ASSOCIES**

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 –RCS Paris Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon

### **OBSERVATOIRE PHAROS**

Association loi 1901

Siège social : **6 rue Lhomond 75005 PARIS** 

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### **EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

### I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OBSERVATOIRE PHAROS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Règles et méthodes comptables, Informations générales complémentaires, de l'annexe des comptes annuels.

### IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association Observatoire PHAROS.

# VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

# VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**FAIT À PARIS** 

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE TROIS JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

**Armel CHEVRIAUT** 

### **BILAN ACTIF**

	ACTIE		Exercice N 31/12/2023 12	2	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et, Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	46 337	46 337				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles  Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes  Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	4 203	4 203				
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres						
	Total I	50 540	50 540				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours  Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres  Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	14 842 114 331		14 842 114 331	14 390 52 101	452 62 231	3.14
A	Charges constatées d'avance (2)	479		479	1 995	1 516-	75.99-
	Total II	129 652		129 652	68 485	61 167	89.31
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)  Primes de remboursement des emprunts (IV)  Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	180 192	50 540	129 652	68 485	61 167	89.31

<sup>(1)</sup> Dont à moins d'un an

<sup>(2)</sup> Dont à plus d'un an

### **BILAN PASSIF**

	DACCIE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / I	N-1
	PASSIF		31/12/2022 12	Euros	%
	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise :	50 000	50 000		
	Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves:	150 000	150 000		
FONDS PROPRES	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
NDS 1	Report à nouveau	349 847-	392 196-	42 349	10.80
FO]	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 504-	42 349	48 853-	115.36
	Situation nette (sous total)	156 350-	149 847-	6 504-	4.34-
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	156 350-	149 847-	6 504-	4.34-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	154 971	82 261	72 710	88.39
FON	Total II	154 971	82 261	72 710	88.39
VISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
PROVI	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses	76 275	101 275	25 000-	24.69
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 655	7 065	14 590	206.51
\$ (1)	Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	23 019	27 731	4 712-	16.99-
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	7 170		7 170	
	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	2 912		2 912	
	Total IV	131 031	136 071	5 040-	3.70-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	129 652	68 485	61 167	89.31

<sup>(1)</sup> Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Dont à moins d'un an

<sup>(2)</sup> Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

### **COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N	
D. 1. 20. 11. 11. 20. 20. 11.	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations		400	400-	100.00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens  Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 473	8 452	4 979-	58.92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	429 040	157 283	271 757	172.78
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 000	10 000-	100.00
Utilisations des fonds dédiés	82 261	282 963	200 702-	70.9
Autres produits	162 083	128 309	33 774	26.32
Total I	676 858	587 408	89 450	15.23
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	91 808	89 813	1 995	2.2
Aides financières	198 039	147 631	50 408	34.1
Impôts, taxes et versements assimilés	885	315	570	181.2
Salaires et traitements	171 744	148 823	22 922	15.4
Charges sociales	66 773	59 308	7 465	12.5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		604	604-	100.0
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	154 971	82 261	72 710	88.3
Autres charges	3	22 260	22 257-	99.9
		551 014	122 200	24.1
Total II	(() // ()()()	221 014	133 209	24.1
Total II	684 223	001 011		
Total II	684 223	001 011		
Total II				
Total II 1 - Résultat d'exploitation (I-II)	684 223 7 365-		43 759-	120.2
			43 759-	120.2

<sup>(1)</sup> Dont produits afférents à des exercices antérieurs

<sup>(2)</sup> Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

### **COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / I	N-1
		31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	862	775	87	11.24
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		10 000	10 000-	100.00
Total III	862	10 775	9 913-	92.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	862	10 775	9 913-	92.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6 504-	47 168	53 672-	113.79
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		15 181	15 181-	100.00
Total V		15 181	15 181-	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		20 000	20 000-	100.00
Total VI		20 000	20 000-	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 819-	4 819	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	677 719	613 363	64 356	10.49
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	684 223	571 014	113 209	19.83
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 504-	42 349	48 853-	115.36
\ \	0 304	12 349	15 555	110.00

### **EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE  Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	47 462	5 860	41 602	709.89
TOTAL	47 462	5 860	41 602	709.89
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature				
Personnel bénévole	47 462	5 860	41 602	709.89
TOTAL	47 462	5 860	41 602	709.89
		<i>)</i>	/(	

### **SOMMAIRE** Faits caractéristiques de l'exercice X - REGLES ET METHODES COMPTABLES Principes et conventions générales $\mathbf{X}$ Permanence ou changement de méthodes X Informations générales complémentaires $\mathbf{x}$ - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN Etat des immobilisations $\mathbf{X}$ Etat des amortissements $\mathbf{x}$ Tableau de variation des fonds propres $\mathbf{X}$ Tableau de variation des fonds dédiés X Etat des provisions X Etat des échéances des créances et des dettes $\mathbf{X}$ Autres immobilisations incorporelles X Evaluation des immobilisations corporelles X Evaluation des amortissements Evaluation des créances et des dettes $\mathbf{X}$ Dépréciation des créances $\mathbf{X}$ Disponibilités en Euros $\mathbf{X}$ Produits à recevoir X Charges à payer $\mathbf{X}$ Charges et produits constatés d'avance $\mathbf{X}$ - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT Ventilation des subventions $\mathbf{X}$ Valorisation des contributions volontaires $\mathbf{X}$ - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

NA = Non Applicable NS = Non significative

Engagement en matière de pensions et retraites

 $\mathbf{X}$ 

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 129 652.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 676 857.74 Euros et dégageant un déficit de 6 503.52- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### Objet social de l'entité:

L'observatoire Pharos est une association française indépendante et pluraliste de contextualisation des réalités culturelles et religieuses qui agit pour un monde où la diversité culturelle et religieuse est une richesse et non un facteur de violence, d'exclusion ou de repli identitaire, où chaque personne dans sa société est respectée dans son intégrité et participe au bien commun.

### Nature et Périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Observatoire doit délivrer une information fiable sur les tensions culturelles et religieuses, accompagner les acteurs de la cohésion sociale et de la paix, et, promouvoir le pluralisme culturel et religieux, projet de société. Elle apporte un éclairage sur les terrains de conflits, réalise des activités d'intermédiation et de conseil en politiques publiques, du soutien et des formations aux acteurs de la société civile sur le terrain. L'association est à l'écoute des victimes.

### Moyens mis en oeuvre:

L'Observatoire Pharos agit sur le terrain au plus près des lignes de fractures avec ses partenaires locaux, particulièrement auprès des jeunes générations, pour maintenir et renforcer la cohésion sociale dans des sociétés fracturées et soutenir la liberté d'expression et de conviction.

Grâce à son réseau international d'une cinquantaine d'Observateurs, de chercheurs et d'étudiants, l'Observatoire Pharos alimente une veille continue rendant compte de la complexité des situations conflictuelles à caractère culturel ou religieux sur tous les continents. Ces analyses donnent lieu à des publications, tables rondes et colloques pour éclairer les décideurs politiques et économiques.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'observatoire Pharos en 2023, c'est 416 K€ de budget géré, une quinzaine d'événements publics, une expérimentation du Baromètre du pluralisme au Liban, 40 observateurs juniors, 4 salariés permanents, 74 membres bénévoles et le lancement de la réflexion pour l'élaboration d'une stratégie à 5 ans.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

### Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues (dons, subventions), affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs», la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

### Continuité d'exploitation :

Concernant la continuité d'exploitation, l'association présente à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des fonds associatifs négatif à (156 K€).

Le budget pour l'exercice 2024 approuvé en conseil d'administration du 27 avril 2024 présente un léger excédent de 1 K€.

Parallèlement, l'association travaille avec ses partenaires (notamment l'Oeuvre d'Orient

### Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et Acted) a une restructuration de ses dettes financières (plus particulièrement sur un rééchelonnement des annuités d'emprunts).

De plus, l'association veille à l'amélioration de son outil de gestion et de suivi des projet (financements reçus, imputation des coûts directs et indirects). Ainsi, elle est à même de pouvoir mieux repartir ses coûts, mieux mobiliser les financements dédiés reçus, et veiller au cadencement des encaissements. Elle entretient des relations de confiance avec ses bailleurs. Le budget 2024 prévoit des financements de projets pour 243 K€.

Enfin, sa gouvernance recourt à une politique de recherche de mécénats. Le budget pour l'exercice 2024 prévoit 150 K€ à ce titre.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### **Etat des immobilisations**

		Valeur brute	Augmer	ntations
		début		
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	46 337		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 203		
	TOTAL	4 203		
	TOTAL GENERAL	50 540		

	Dimi	nutions	Valeur brute	Réévaluation
				Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			46 337	46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 203	4 203
TOTAL			4 203	4 203
TOTAL GENERAL			50 540	50 540

### **Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	46 337			46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 203			4 203
TOTAL	4 203			4 203
TOTAL GENERAL	50 540			50 540

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

# <u>Tableau de variation des fonds propres</u> ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres avec droit de reprise Report à nouveau	50 000 150 000 392 196-	42 349		0-	50 000 150 000 349 847-
Excédent ou déficit de l'exercice	42 349	42 349-		6 504	6 504-
Situation nette	149 847-			6 504	156 350-
TOTAL I	149 847-			6 504	156 350-

# Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06: Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

	A L'OUVERTURE	REPORTS	UTILI	UTILISATIONS	TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE	TURE DE
VARIATION DES FONDS DEDIES	DE L'EXERCICE					LEXE	LEXERCICE
			Montant global	Dont		Montant global	Dont fonds
				remboursements			dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	82 261		76 455			154 971	
	30 000		24 194			25 806	
	52 261		52 261			89 165	
						40 000	
	190 08		76 455			154 971	

<sup>\*</sup> correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Etat des provisions**

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	14 842	14 842	
Charges constatées d'avance	479	479	
TOTAL	15 321	15 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	76 275	15 000	61 275	
Fournisseurs et comptes rattachés	21 655	21 655		
Personnel et comptes rattachés	8 659	8 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 551	13 551		
Autres impôts taxes et assimilés	809	809		
Autres dettes	7 170	7 170		
Produits constatés d'avance	2 912	2 912		
TOTAL	131 031	69 756	61 275	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 000			

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux
		d'amortissement
Site internet	46 337	3.00

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 810
Total	14 810

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 655
Dettes fiscales et sociales	10 385
Autres dettes	7 170
Total	39 209

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	479
Total	479
D 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3.6
Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance Produits d'exploitation	Montant 2 912

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### **Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Agence Française de Développement	
Fonds dédiés 2022	43 929
Subvention 2023	212 500
Fonds non utilisés 2023 reportés en Fonds dédiés sur 2024	88 429-
Total	168 000

### Valorisation des contributions volontaires

Le secrétariat, soutien logistique à l'occasion d'événements est valorisé sur la base du smic horaire brut (11,52 € au 31 décembre 2023 hors charges patronales) pour une heure de travail peu qualifié.

La gestion de base de données, organisation de réunions et les travaux de comptabilité sont valorisé sur la base horaire de deux smic brut, soit 23,04 € pour une heure de travail nécessitant une compétence particulière.

Le conseil, la conception de projets, la participation aux Conseil d'Administration de l'association, au Conseil d'Orientation et au Comité éditorial de l'Observatoire sont valorisées sur la base de trois smic horaire soit 34,56 € pour une heure de travail "d'expert".

Le conseil, la conception de projets, la participation aux comités de pilotage et au Conseil d'Orientation sont valorisées sur la base de huit smic horaire soit 92,16 € pour une heure de travail.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

### **ANDRE & ASSOCIES**

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 –RCS Paris Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon

### **OBSERVATOIRE PHAROS**

Association loi 1901

Siège social : 6 rue Lhomond 75005 PARIS

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

# ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE TROIS JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

**Armel CHEVRIAUT** 

